

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 10 FEVRIER 1879.

**Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
de la Dette publique pour l'exercice 1879.***(Voir les N° 88, II, session 1877-1878, 51, session 1878-1879, de la
Chambre des Représentants, et le N° 31 du Sénat.)*

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, Président; BRUNEEL; DEVADDER, Rapporteur,

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette Publique pour l'exercice 1879 dépasse de fr. 5,364,413 75 celui de 1878.

Cette augmentation provient principalement de l'exécution de diverses lois relatives à la reprise par l'État de lignes de chemins de fer; elle se subdivise comme suit :

Service de la Dette 4 p. c.	fr.	2,530,863 75
Service de la Dette 3 p. c.		2,560,000 "
Frais d'émission.. . . .		7,000 "
Amortissement des obligations de 500 francs du chemin de fer du Luxembourg.		100 "
Rémunérations		376,000 "
Intérêts des sommes déposées		200,000 "
		<hr/> 5,673,963 75

Par contre, les articles suivants présentent une diminution sur le service de la Dette

4 1/2 p. c. defr.	2,485 "
Service de la Dette flottante.		237,040 "
Service des minimums d'intérêts		70,000 "
Amortissement des obligations de 500 fr. du chemin de fer du Luxembourg.		25 "
		<hr/> 309,550 "
Reste. . fr.		<hr/> 309,550 "
		<hr/> 5,364,413 75

(2)

Les lignes nouvelles du Luxembourg, du Brabant et du Hainaut, la reprise de plusieurs lignes du réseau des Flandres, ainsi que l'exécution de l'embranchement de Battice à Aubel, absorberont pour leur service (intérêt et amortissement) une somme de fr. 2,530,863 75.

Les crédits votés pour :

- Améliorations et raccordement de routes ;
- Améliorations aux canaux, rivières et ports ;
- Améliorations des chemins de fer (stations, voies, etc.) ;
- Construction d'écoles, de bâtiments civils et militaires ;
- Construction du palais de justice ;
- Transformation du matériel d'artillerie ;
- Service des postes et télégraphes ;
- Pensions civiles et militaires ;
- Intérêts des dépôts ;
- Indemnité aux miliciens,

réclament de nouveaux crédits s'élevant ensemble à 3,143,100 francs.

Toutes ces augmentations sont parfaitement justifiées ; — elles ont été adoptées à l'unanimité et sans discussion par la Chambre des Représentants.

Votre Commission des Finances a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

Le Président,
J. R. BISCHOFFSHEIM.

Le Rapporteur,
DEVADDER.